

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DES REGIONS
SAHARIENNES - OUARGLA

N.I.F : 411014000180037

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics; le Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 09/DMV/CDARS/2022 publié dans les journaux: El Moudjahid du 30/11/2022 et النهار du 05/12/2022, et le BOMOP, relatif à la réalisation de 04 forages à travers le périmètre de: Graret El Hareth et Oued Mhia commune Tindouf wilaya de Tindouf, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est provisoirement attribué comme suit:

Opération	Entreprise	Montant en TTC (DA)	Délai	Note D'Offre technique	Observations
Réalisation de 04 forages à travers le périmètre de Graret El Hareth et Oued Mhia commune Tindouf wilaya de Tindouf	ETBH REMMANI NIF: 198001240030057	21 618 016,00DA	120 jours	81 points	Le moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 correspondant le 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public; Tous les soumissionnaires peuvent voir les résultats de leur offres techniques et financières dans un délai de 03 jours à partir de la première parution de cet avis dans la presse.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya dans un délai de 10 jours à partir de la première parution de cet avis dans la presse.